



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	32
Votants par procuration	2
Absents	1
Total des votes	34

5.3

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVRAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0056_2026 Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Risle

La fusion entre le Centre Hospitalier de la Risle et l'EHPAD « Les Franches Terres » de Beuzeville, visant à regrouper ces deux établissements sous une seule entité juridique afin de mutualiser les ressources, d'optimiser l'offre de soins et de renforcer la qualité de service pour les résidents et les patients des deux communes a été acté en 2024, garantissant l'avenir de l'hôpital à Pont-Audemer. S'appuyant sur cette restructuration, l'Agence régionale de santé en lien notamment avec la Région Normandie ont lancé les travaux d'un nouvel hôpital qui entrera en service en 2027, pérennisant l'offre de soin locale, au bénéfice des habitants de Pont-Audemer et de son bassin de vie. Il convient de désigner le représentant de la ville de Pont-Audemer au sein du conseil de surveillance du centre Hospitalier de la Risle.

VU la délibération de la ville de Pont-Audemer en date du 17 septembre 2024 actant la fusion des deux établissements ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2024 de l'Agence Régionale de Santé actant la fusion-absorption,

CONSIDÉRANT l'importance de désigner un représentant au sein du Conseil de Surveillance.
CONSIDÉRANT que les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de se porter candidat.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

Par 27 votes Pour,

Et 7 abstentions

Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK, Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY, Thomas GRANDSIRE

- **DE DESIGNER** M. Alexis DARMOIS en tant que représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Risle

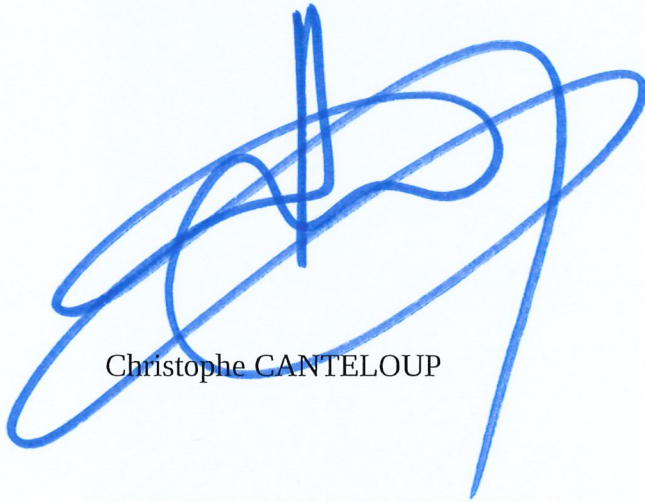
Pont-Audemer, le 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

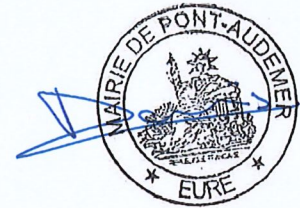
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Christophe CANTELOUP



Alexis DARMOIS